

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

24 octobre 2024 Décret n°2024-0614/PT-RM fixant le cadre organique de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.....**p.1038**

25 octobre 2024 Décret n°2024-0615/PT-RM portant radiation des cadres, de personnels Officiers de l'Armée de Terre, par mesures disciplinaires.....**p.1053**

Décret n°2024-0616/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1053**

25 octobre 2024 Décret n°2024-0617/PT-RM portant modification du Décret n°2024-0384/PT-RM du 28 juin 2024, modifié, portant création, mission, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission de rédaction de l'avant-projet de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale.....**p.1054**

31 octobre 2024 Décret n°2024-0618/PM-RM portant nomination des membres de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR).....**p.1054**

Décret n°2024-0619/PM-RM portant nomination des membres de la Commission nationale d'Intégration (CNI).....**p.1055**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

04 novembre 2024 Décret n°2024-0631/PM-RM portant nomination de Chargés des Etudes au Centre d'Information gouvernementale du Mali.....**p.1056**

Décret n°2024-0632/PM-RM portant abrogation partielle du Décret n°2016-0355/PM-RM du 20 mai 2016 portant nomination de Chargés d'Etudes du Centre d'Information gouvernementale du Mali (CIGMA).....**p.1056**

05 novembre 2024 Décret n°2024-0633/PT-RM portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier au grade de Capitaine.....**p.1057**

Décret n°2024-0634/PT-RM portant admission à la retraite, par anticipation, d'un personnel Officier des Forces Armées et de Sécurité.....**p.1057**

Décret n°2024-0635/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1058**

Décret n°2024-0636/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1058**

06 novembre 2024 Décret n°2024-0637/PM-RM portant abrogation du Décret n°2021-0313/PM-RM du 28 avril 2021 portant nomination d'un Chef de Département au Secrétariat général de la Commission nationale pour l'Intégration africaine.....**p.1059**

07 novembre 2024 Décret n°2024-0638/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre étranger.....**p.1059**

08 novembre 2024 Décret n°2024-0639/PT-RM fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée aux inondations.....**p.1060**

Décret n°2024-0640/PT-RM portant approbation du contrat de cession d'actions relatif à la cession des actions de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA.....**p.1063**

Décret n°2024-0641/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2023-0312/PT-RM du 23 mai 2023 portant nomination à l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement.....**p.1064**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

03 juillet 2024 Arrêté n°2024-2063/MEF-SG portant modification de l'Arrêté n°2019-0951/MEF-SG du 08 avril 2019 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS).....**p.1064**

30 octobre 2024 Arrêté n°2024-4019/MEF-SG portant institution d'une régie de recettes auprès de l'Office Riz Mopti (ORM).....**p.1065**

20 novembre 2024 Arrêté n°2024-4159/MEF-SG portant autorisation d'exercice de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque.....**p.1066**

Annonces et communications.....p.1067

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2024-0614/PT-RM DU 24 OCTOBRE 2024 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°10-013 du 20 mai 2010, modifiée, portant réglementation des Systèmes financiers Décentralisés ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024 portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°10-315/P-RM du 03 juin 2010 fixant les modalités d'application de la Loi n°10-013 du 20 mai 2010, modifiée, portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2024 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est fixé comme suit :

Structures-Emplois	Cadres-Corps	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION GENERALE							
Directeur général	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Directeur général adjoint	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef Secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	3	3	4	4	4
Standardiste	Contractuel	D	2	2	2	2	2
Planton	Contractuel	E	2	3	3	3	3
Chauffeur	Contractuel	D	2	3	4	4	4
Manœuvre	Contractuel	E	2	2	3	3	3
SERVICE AUDIT ET CONTROLE							
Chef de Service	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	2	2	2
Reprographe	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	2	2	2	2	2
BUREAU VERIFICATION, ETUDES ET CONSEILS							
Chef de Bureau	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
UNITE VERIFICATION							
Chef de l'Unité Vérification	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification des Opérations financières et comptables de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
Chargé de la vérification des opérations des autres organismes publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
UNITE ETUDES ET CONSEILS							
Chef de l'Unité Etudes et Conseil	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé des études	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
Chargé des conseils	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
BUREAU CONTROLE INTERNE ET AUDIT							
Chef de Bureau Contrôle interne et Audit	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1

UNITE CONTROLE INTERNE							
Chef de l'Unité Contrôle interne	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification de la Gestion des Comptables supérieurs et des Comptables subordonnés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	3	3	3	4	4
Chargé du Suivi de la Mise œuvre des recommandations issues des Rapports d'Audit et de Vérification	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	3
UNITE AUDIT INTERNE							
Chef de l'Unité Audit interne	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Audit interne des Comptables supérieurs et des Comptables subordonnés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	3	3	3	4	4
Chargé de l'Audit interne des postes comptables des organismes personnalisés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	3
CELLULE RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET FORMATION							
Chef de Cellule	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
BUREAU GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DOCUMENTATION							
Chef de Bureau	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
UNITE GESTION DU PERSONNEL							
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi et de la Mise à jour des Dossiers	Administrateur des Ressources humaines/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Technicien des Ressources humaines/ Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de l'Instruction des Dossiers	Administrateur des Ressources humaines/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Attaché d'Administration/ Secrétaire d'Administration/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2

UNITE DOCUMENTATION ET ARCHIVES							
Chef de l'Unité	Administrateur des Arts et de la Culture/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Documentation	Techniciens des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Informatique	B2/B1	1	2	2	2	2
Chargé de l'archivage	Techniciens des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Informatique	B2/B1	1	2	2	2	2
BUREAU GESTION DES FINANCES ET DU MATERIEL							
Chef de Bureau	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
UNITE FINANCES, SUIVI DES ACHATS ET DES APPROVISIONNEMENTS							
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de la Préparation et du Suivi des Budgets	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de l'Exécution des Budgets	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi des Achats et Approvisionnement	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services Economiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
UNITE COMPTABILITE MATIERES							
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité matières	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	2
Chargé de la Gestion des Biens et Valeurs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	2
Magasinier-fichiste	Contrôleur du Trésor/Contrôleur Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	2	2	2
REGIE D'AVANCES							
Régisseur d'avances	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1	1	1	1	1	1
CENTRE DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU TRESOR							
Chef de Centre	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
POLE FINANCES PUBLIQUES, BANQUES ET MICROFINANCE							
Chef de Pôle	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargé de Formation	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur Statisticien/Administrateur des Ressources humaines/Ingénieur informaticien	A	3	3	4	4	5

POLE ASSURANCE							
Chef de Pôle	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargé de Formation	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur des Ressources humaines/Ingénieur informaticien	A	2	2	3	3	4
BUREAU COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES							
Chef de Bureau	Journaliste réalisateur/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de Communication	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services Economiques/Journaliste et Réalisateur/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	AB2/B1	1	1	2	2	2
Chargé des Relations publiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Journaliste et Réalisateur/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	2
DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE							
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
DIVISION LEGISLATION ET CONTENTIEUX							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat	A	1	1	1	1	1
SECTION LEGISLATION							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration de la Réglementation comptable	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de l'Application de la Réglementation comptable	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de la Réglementation et du Suivi des Régies de Recettes et d'Avances	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2

SECTION CONTENTIEUX							
Chef de Section	Magistrat/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi du Contentieux des Comptables publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de d'Elaboration des Projets de Débets, de Décharge de Responsabilité ou de Remise gracieuse	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION COMPTES DE GESTION							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de la Production et du Jugement des Comptes de Gestion des Comptables principaux de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2B1/C	1	1	1	2	2
Chargé de la Mise en Etat d'Examen des Comptes de Gestion des Comptables principaux de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2B1/C	3	3	3	4	4
DIVISION ETUDES, METHODES ET ORGANISATIONS							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
SECTION METHODES ET ORGANISATIONS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Etudes en matière de Finances publiques et Développement institutionnel des Services du Trésor	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de la Digitalisation des Référentiels et Procédures comptables	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1

SECTION QUALITE DES PROCESSUS ET DES PROCEDURES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé du Contrôle qualité des Procédures et Outils de la Gestion financière et Comptable du Réseau du Trésor public	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur Informaticien/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de la Statistique/Technicien de l'informatique	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de la Veille stratégique en matière de Comptabilité Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de la Statistique/Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIRECTION COMPTABILITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ORGANISMES PERSONNALISES							
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
DIVISION COMPTABILITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION REGLEMENTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration de la Réglementation des Collectivités territoriales	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de l'Application de la Réglementation des Collectivités territoriales	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B/C	1	1	1	2	2
SECTION COMPTES DE GESTION ET STATISTIQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Mise en Etat Examen des comptes de Gestion des Collectivités territoriales	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	3	4	4	4	

Chargé de l'Exploitation des Données financières et de l'Elaboration des Statistiques des Collectivités territoriales	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	3
DIVISION COMPTABILITE DES ORGANISMES PERSONNALISES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION REGLEMENTATION DES ORGANISMES PERSONNALISES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration de la Réglementation des Organismes personnalisés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de l'Application de la Réglementation des Organismes personnalisés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil, Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur Services économiques/Attaché d'Administration/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B/B1/C	1	1	1	2	2
SECTION COMPTES DE GESTION ET STATISTIQUES DES ORGANISMES PERSONNALISES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Mise en Etat Examen des Comptes de Gestion des Organismes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2B1/C	2	3	4	4	5
Chargé de l'Exploitation des Données financières et de l'Elaboration des Statistiques des Organismes personnalisés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2B1/C	1	1	2	2	2
DIRECTION AFFAIRES MONETAIRES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES							
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
DIVISION ETUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
SECTION ANALYSE MACROECONOMIQUE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Analyse macroéconomique	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	2	2	3

Chargé de l'Exploitation des Documents statistiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification	A/B2/B1	1	1	1	2	3
SECTION FINANCES PUBLIQUES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de l'Exécution budgétaire	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Activités de Promotions des Titres publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION AFFAIRES MONETAIRES ET BANCAIRES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION AFFAIRES MONETAIRES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Analyse monétaire et bancaire de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de l'intégration régionale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Banques et Etablissements financiers	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de la Promotion de l'Education et de l'Inclusion financière	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION DES FINANCES EXTERIEURES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
SECTION RELATIONS FINANCIERES EXTERIEURES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des relations financières extérieures	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1

Chargé du Suivi du Commerce extérieur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE DES CHANGES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de la Réglementation et du Contrôle des changes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de la politique de lutte contre le blanchiment de capitaux	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION FINANCEMENT DE L'ETAT							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
SECTION EMISSIONS DE TITRES PUBLICS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Préparation des Emissions de Titres publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Promotion des Titres publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION GESTION ET SUIVI DE LA DETTE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Analyse et de l'Exploitation des Données sur la Dette	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Bases de Données de la Dette	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIRECTION ASSURANCES							
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1

Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
DIVISION ETUDES ET REGLEMENTATION DES ASSURANCES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
SECTION ETUDES							
Chef de Section Etudes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé des Pré-études	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Intermédiaires d'Assurance	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION REGLEMENTATION							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Réglementation	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Tarification	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
DIVISION CONTROLE DU MARCHE ET STATISTIQUES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
SECTION CONTROLE DU MARCHE							
Chef de Section Contrôle du Marché	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé des Etudes statistiques des Compagnies	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé des Etudes statistiques des Intermédiaires	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	2	2	2
SECTION STATISTIQUES							
Chef de Section Statistiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1

Chargé des Etudes statistiques des Compagnies	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé des Etudes statistiques des Intermédiaires	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	2	2	2
DIVISION GESTION DES SINISTRES, DU CONTENTIEUX ET DES PLAINTES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat	A	1	1	1	1	1
SECTION ASSURANCE DES VEHICULES DE L'ETAT ET GESTION DES SINISTRES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Assurance des Véhicules de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion des Sinistres	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION GESTION DES PLAINTES ET DU CONTENTIEUX							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion des Plaintes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé du Contentieux	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
DIRECTION MICROFINANCE							
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chauffeurs	Contractuel	D/C	3	3	3	3	3
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
DIVISION REGLEMENTATION DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1

SECTION SURVEILLANCE DE LA REGLEMENTATION DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion des Plaintes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé du Contentieux	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION AGREMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Agréments	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de Suivi des IMF en Difficulté	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
DIVISION CONTROLE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
SECTION CONTROLE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Technicien des Travaux de Planification	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des IMF de Type SA	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification	A/B2	1	2	2	2	2
Chargé des autres Types d'IMF	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification	A/B2	1	2	2	2	2
SECTION CONTROLE QUALITE DES RAPPORTS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Chargé des Rapports des IMF de Type SA	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Rapports des autres Types d'IMF	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1

DIVISION ETUDES ET STATISTIQUES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
SECTION ETUDES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé d'Etudes prospectives et économétriques du Secteur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé d'Evaluation financière et patrimoniale des IMF	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	2	2
SECTION STATISTIQUES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de Statistiques des IMF de Type SA	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	2
Chargé de Statistiques des autres Types d'IMF	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	2
DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION							
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur Informatique	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
DIVISION BASES DE DONNEES ET SUIVI DES APPLICATIONS							
Chef de Division	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
SECTION EXPLOITATION DES DONNEES							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé Administration Base de Données	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3

Chargé d'Assistance à la Production des Rapports métiers	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
SECTION SUIVI DES APPLICATIONS, FORMATION ET ASSISTANCE							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Applications	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
Chargé de Formation et Assistance	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
DIVISION ETUDES, DEVELOPPEMENT ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES							
Chef de Division	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
SECTION ETUDE ET ELABORATION DES PROJETS D'INFORMATISATION							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Etudes et d'Elaboration des Cahiers de Charges	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
Chargé de modélisation des métiers du Trésor	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
SECTION DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS METIERS							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé de Développement des Applications adaptées aux Métiers du Trésor	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
Chargé de Déploiement des Applications adaptées aux Métiers du Trésor	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
SECTION CONTROLE QUALITE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Innovations technologiques	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
Chargé de Contrôle qualité	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
DIVISION ADMINISTRATION, SYSTEME, RESEAU, MAINTENANCE ET SECURITE INFORMATIQUE							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
SECTION ADMINISTRATION SYSTEME ET RESEAU							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé Administration de Réseaux	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé Administration de Systèmes	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
SECTION SECURITE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE							
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé de Sécurité	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé de maintenance	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
Total général			233	241	275	303	325

Article 2 : Le présent décret abroge les Décrets n°02-238/P-RM du 10 mai 2002 déterminant le cadre organique de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et n°06-044/P-RM du 03 février 2006 déterminant le cadre organique de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés.

Article 3 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 octobre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**DECRET N°2024-0615/PT-RM DU 25 OCTOBRE
2024 PORTANT RADIATION DES CADRES, DE
PERSONNELS OFFICIERS DE L'ARMEE DE
TERRE, PAR MESURES DISCIPLINAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-037 du 27 octobre 2022 portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal n°002/GRM-BT Kidal du 22 décembre 2023,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel **Ibrahim AGARIKAK** et le Lieutenant **Haibal AG ALHASSANE**, de l'Armée de Terre, sont radiés des cadres par mesures disciplinaires.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 octobre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0616/PT-RM DU 25 OCTOBRE
2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, au Sergent-chef Sapeur-pompier **Mohomodou MINKEILA**, N°Mle 0153.327-V, de la Direction générale de la Protection civile.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 octobre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0617/PT-RM DU 25 OCTOBRE 2024 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2024-0384/PT-RM DU 28 JUIN 2024, MODIFIE, PORTANT CREATION, MISSION, ORGANISATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE REDACTION DE L'AVANT-PROJET DE LA CHARTE NATIONALE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0384/PT-RM du 28 juin 2024, modifié, portant création, mission, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission de rédaction de l'avant-projet de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale ;

Vu le Décret n°2024-0385/PT-RM du 28 juin 2024 portant nomination des membres de la Commission de rédaction de l'avant-projet de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale,

DECRETE :

Article 1er : L'article 9 du Décret n°2024-0384/PT-RM du 28 juin 2024, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« **Article 9 (nouveau) :** La Commission fait un point d'étape tous les quinze (15) jours ou en cas de besoin au Président de la Transition.

A la fin de sa mission qui n'excède pas trois (03) mois, la Commission remet au Président de la Transition un rapport de fin de mission et l'avant-projet de la Charte.

Ce délai ne peut, dans tous les cas, dépasser le 30 novembre 2024 ».

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 octobre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0618/PM-RM DU 31 OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DE DESARMEMENT-DEMOBILISATION-REINSERTION (CNDDR)

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transitions ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0328/PT-RM du 04 juin 2024 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **membres** de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR) :

- Colonel-major **Faguimba KEITA** ;
- Médecin Colonel-major **Ousmane LY** ;
- Colonel-major **Oumar DIAWARA** ;
- Colonel **Bouyagui KEITA** ;
- Colonel-major **Moussa SISSOKO** ;
- Colonel-major **Oumar KONATE** ;
- Colonel **Youssef TRAORE** ;
- Colonel **Cheick Oumar DOUMBIA** ;
- Colonel **Niamey KEITA** ;
- Colonel **Fatoumata TRAORE** ;
- Colonel **Fatoumata Dite Bintou SANGARE** ;
- Colonel **Adama DOUMBIA** ;
- Contrôleur général de Police **Cheickné MAGASSOUBA** ;
- Lieutenant-Colonel Sapeur-pompier **Idrissa KONE** ;
- Monsieur **Youssef AG MOHAMED** ;
- Monsieur **Mohamed ALHOUSSEINI** ;
- Monsieur **Sidi Lamine AG KAEDI** ;
- Monsieur **Bada AG MAGHNA** ;
- Monsieur **Ballaly OULD CHEIBANY** ;
- Monsieur **Youba OULD AHMED ALARBILADMI** ;
- Monsieur **Almahmoud AG WANTAK** ;
- Monsieur **Harouna Ibatane YATTARA** ;
- Monsieur **Ahmed OULD SIDI MOHAMED** ;
- Monsieur **Halidou MALICKI** ;

- Monsieur **Sidy Mohamed OULD MOHAMED** ;
- Monsieur **Abdalla AG YEHIA** ;
- Madame **Fatoumata M. N'DIAYE** ;
- Monsieur **Koniba MOUNKORO** ;
- Monsieur **Rhissa AG SARID** ;
- Monsieur **Mansa dit Baba CISSOKO** ;
- Monsieur **Mamoudou GOUDIENKILE** ;
- Monsieur **Sidi ONGOIBA** ;
- Monsieur **Muphta Ouphkir MOHAMEDINE** ;
- Monsieur **Mohamed AG JIDOU** ;
- Madame **Halima SIDI MOHAMED** ;
- Monsieur **Mohamed Albaker HAIDARA** ;
- Monsieur **Attika Mint Mohaimid KOUNTA** ;
- Monsieur **Metty AG MOSSA** ;
- Madame **Lalla Safia HAIDARA** ;
- Monsieur **Abdoul Jabar AG INDEKHMA** ;
- Monsieur **Mohamed Aly AG EFFAD** ;
- Monsieur **Ben Abdallah OUSSEINI** ;
- Monsieur **Akrimatou AG MOHAMED ALY**.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 octobre 2024

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix
et de la Cohésion nationale,**
Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,**
Alousséni SANOU

**DECRET N°2024-0619/PM-RM DU 31 OCTOBRE
2024 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION NATIONALE D'INTEGRATION
(CNI)**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transitions ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0329/PT-RM du 04 juin 2024 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'Intégration (CNI) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres de la Commission nationale d'Intégration (CNI) :

- Colonel-major **Gaoussou SISSOKO** ;
- Colonel-major **El Hadj Moussa DIAKITE** ;
- Colonel-major **Ichaka GOITA** ;
- Colonel-major **Bréhima COULIBALY** ;
- Contrôleur général de Police **Hamadassalia YOUNOUSSA** ;
- Colonel **Fatoumani DIALLO** ;
- Colonel **Cheick Hamala DIARRA** ;
- Colonel **Hassimi Souleymane COULIBALY** ;
- Colonel **Idrissa TRAORE** ;
- Colonel **Biné SISSOKO** ;
- Lieutenant-Colonel Sapeur-pompier **Ousmane B KONE** ;
- Lieutenant-colonel **Aïssata TRAORE** ;
- Monsieur **Amadou CISSE** ;
- Monsieur **Sidi Mohamed AG ELHADJI** ;
- Monsieur **Araly AG SIDI MOHAMED** ;
- Monsieur **Mohamed Ahmadou AG HATTAYE** ;
- Monsieur **Abdou Salam AG HAMDOUNA** ;
- Monsieur **Alfaki AG MOHAMED ELMIHDI** ;
- Monsieur **Ahmed OULD MOHAMED** ;
- Monsieur **Mohamed OULD MOHAMED ALY** ;
- Monsieur **Abdourhamane SAIBOU** ;
- Monsieur **Ilyassa AG SIGUIDI** ;
- Monsieur **Mohamed Yahya OULD AL HASSANE** ;
- Monsieur **Issa BONCANA** ;
- Monsieur **Almaouloud ONGOIBA** ;
- Monsieur **Abdoulaye KEITA** ;
- Monsieur **Mohamed Elmeloud AG HAMADA** ;
- Madame **Halimate Walet CHEICK** ;
- Monsieur **Mohamed Assaleh AG IBRAHIM** ;
- Monsieur **Almoubarack AG MOHAMED** ;
- Monsieur **Abdallah OUSMANE** ;
- Monsieur **Sidy S. CISSE** ;
- Madame **Foity EL MOCTAR** ;
- Monsieur **Intahmadou AG MOHAMED** ;
- Monsieur **Moussa AG ALHADY** ;
- Monsieur **Cheick Tidiane DIALLO** ;
- Monsieur **Mahamadou DIA** ;
- Monsieur **Daouda CISSE** ;
- Monsieur **Soumaila ABDOU** ;
- Madame **Kadidia DIARRA** ;
- Monsieur **Bourama DEMBELE** ;
- Monsieur **Issa AG MOHAMED ALI** ;
- Monsieur **Ousmane AG ELMAOULOU**.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 octobre 2024

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix
et de la Cohésion nationale,
Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0631/PM-RM DU 04 NOVEMBRE
2024 PORTANT NOMINATION DE CHARGES DES
ETUDES AU CENTRE D'INFORMATION
GOUVERNEMENTALE DU MALI**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2013-259/P-RM du 15 mars 2013 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certains personnels de la Primature ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2015-0708/PM-RM du 06 novembre 2015 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Centre d'Information gouvernementale du Mali ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Chargés des Etudes** au Centre d'Information gouvernementale du Mali :

- Monsieur **Ibrahima Labass KEITA**, Journaliste-Communicateur ;

- Madame **Doussou DJIRE**, Journaliste-Communicateur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 04 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Communication,
de l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration,
Alhamdou AG ILYENE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0632/PM-RM DU 04 NOVEMBRE
2024 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2016-0355/PM-RM DU 20 MAI 2016
PORTANT NOMINATION DE CHARGES
D'ETUDES DU CENTRE D'INFORMATION
GOUVERNEMENTALE DU MALI (CIGMA)**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2015-0708/PM-RM du 06 novembre 2015 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Centre d'Information gouvernementale du Mali ;

Vu le Décret n°2016-0355/PM-RM du 20 mai 2016 portant nomination de Chargés d'Etudes du Centre d'Information gouvernementale du Mali (GIGMA) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2016-0355/PM-RM du 20 mai 2016 portant nomination de **Chargés d'Etudes** du Centre d'Information gouvernementale du Mali sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Younoussa BENGALY**, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 04 novembre 2024

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Communication,
de l'Economie numérique et de la Modernisation
de l'Administration,
Alhamdou AG ILYENE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2024-0633/PT-RM DU 05 NOVEMBRE
2024 PORTANT NOMINATION, A TITRE
POSTHUME, D'UN PERSONNEL OFFICIER AU
GRADE DE CAPITAINE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant **Ténémakan KEITA**, de l'Armée de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de **Capitaine**, à compter du **1er octobre 2023**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

DECRET N°2024-0634/PT-RM DU 05 NOVEMBRE
2024 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE, PAR
ANTICIPATION, D'UN PERSONNEL OFFICIER
DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant **Mahamane Abocar MAIGA**, de la Direction du Génie militaire, né vers 1967, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par anticipation, à compter du **31 décembre 2024**, avec l'indice de solde **1010**.

Article 2 : Il bénéficie d'un congé libéral de trente (30) jours valable du 1er au 30 décembre 2024 et est définitivement rayé des effectifs des Forces Armées maliennes et de Sécurité, le **31 décembre 2024**.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0635/PT-RM DU 05 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Direction du Génie militaire dont les noms suivent :

N°	MLE	PRENOMS	NOM	GRADES
01	34278	Saberé Erma	KONE	Adjudant-chef
02	53090	Namory	DOUMBIA	Caporal
03	53220	Gnamanto	NIARE	Caporal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0636/PT-RM DU 05 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, au Soldat de 2ème Classe **Mahamadou DIALLO**, N°Mle 57809, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0637/PM-RM DU 06 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2021-0313/PM-RM DU 28 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE DEPARTEMENT AU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION NATIONALE POUR L'INTEGRATION AFRICAINE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°00-195/P-RM du 19 avril 2000 portant création d'une Commission nationale pour l'Intégration africaine ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2021-0313/PM-RM du 28 avril 2021 portant nomination de Monsieur **Moctar FOFANA**, N°Mle 983.51-T, Inspecteur des Finances, en qualité de **Chef du Département des Questions économiques et financières** au Secrétariat général de la Commission nationale pour l'Intégration africaine, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2024

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur
et de l'Intégration africaine,
Mossa AG ATTAHER**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2024-0638/PT-RM DU 07 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Son Excellence Monsieur **Napoléon ABDULAI**, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Ghana, en fin de mission au Mali, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**, à titre étranger.

Article 2: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0639/PT-RM DU 08 NOVEMBRE
2024 FIXANT LE REGIME DES MARCHES
PUBLICS RELATIFS AUX MESURES D'URGENCE
EN REPONSE A LA CRISE LIEE AUX
INONDATIONS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;

Vu la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008, modifié, relative à l'Autorité de Régulation des Marchés publics et des Délégations de service public ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances ;

Vu le Décret n°2024-0485/PM-RM du 23 août 2024 déclarant l'état de catastrophe national ;

Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargés de la conclusion et de l'approbation des Marchés publics et des Délégations de service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des Marchés publics et des Délégations de service public ;

Vu le Décret n°2016-0155/P-RM du 15 mars 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés publics ;

Vu le Décret n°2016-0888/P-RM du 23 novembre 2016 portant Code d'éthique et de déontologie dans les Marchés publics et les Délégations de service public ;

Vu le Décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : De l'objet

Le présent décret fixe le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée aux inondations.

Article 2 : Du champ d'application

1. Entrent dans le champ d'application du présent décret les marchés de travaux, de fournitures et/ou de services connexes, de services courants et de prestations intellectuelles ci-après :

a) l'exécution des travaux, l'acquisition et la distribution de vaccins, de médicaments, de matériels, de consommables et dispositifs médicaux, d'intrants et désinfectants, de produits non alimentaires, de produits alimentaires, de produits en carburant, d'équipements médicaux d'intervention d'urgence, de besoins d'adduction d'eau et de travaux d'urgence.

b) les prestations d'études, de contrôle et la surveillance des travaux d'urgence, de sensibilisation, de communication sur le respect des mesures de prévention, de protection et d'hygiène individuelles et collectives.

2. La liste initiale détaillée des besoins concernés par ces marchés est fixée par arrêté du ministre chargé des Finances. Elle est régulièrement mise à jour par les autorités contractantes compétentes et approuvée par arrêté interministériel.

CHAPITRE II : DE LA PROCEDURE DE PASSATION

Article 3 : Du mode de passation et des critères de sélection

3.1. Les marchés prévus à l'article 2 du présent décret, sont passés suivant la procédure d'entente directe, de demande de cotation ou de consultation restreinte d'entreprises, de fournisseurs et de prestataires de services.

3.2. Ils ne peuvent être passés qu'avec des entrepreneurs, des fournisseurs ou des prestataires de service qui remplissent les conditions juridiques et qui disposent des capacités techniques et financières requises notamment avoir un Numéro d'Identification fiscale, un agrément, un registre de commerce, être à jour au niveau des impôts et avoir un minimum d'expériences dans le domaine.

3.3. Dans le cadre des marchés par entente directe, les entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services doivent accepter de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques au moment de la conclusion des marchés.

Article 4 : Du contrôle des prix

Le contrôle de la sincérité des prix se fait en référence à la mercuriale des prix pour les acquisitions de biens et services qui y sont répertoriés.

Article 5 : Du contrôle a priori et publicité

1. Les marchés du présent décret ne sont pas soumis au contrôle a priori de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public.

2. Ils ne sont pas également soumis aux mesures de publicité préalable à la signature des contrats, telles que prévues par le Code des Marchés publics susvisé.

3. Toutefois, après l'accomplissement des formalités d'approbation, l'avis d'attribution définitive du marché est publié conformément aux modalités définies par le Code des Marchés publics susvisé.

Article 6 : De la Commission spéciale de Négociation dans le cadre des marchés par entente directe

1. Il est institué, auprès de l'autorité contractante, une Commission spéciale de Négociation chargée de conduire l'ensemble des procédures liées à la passation des marchés respectifs.

2. La Commission de Négociation est présidée par l'autorité contractante, avec comme rapporteur un membre du service bénéficiaire.

3. A ce titre, la Commission engage directement, avec le candidat choisi, les négociations sur les points qui lui paraissent utiles dans le but d'obtenir les conditions les plus avantageuses concernant la qualité des prestations, les prix et les délais d'exécution et de livraison.

4. La composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de cette Commission sont déterminées par l'autorité contractante avec la participation de certains membres du Centre de Coordination et de Gestion des Crises et Catastrophes (CECOGEC), en fonction de la nature de l'acquisition.

Article 7 : Des autorités de conclusion et d'approbation

1. Les marchés de travaux, de fournitures et de services courants de montant inférieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA ou les marchés de prestations intellectuelles de montant inférieur à cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA sont conclus par :

a) le Directeur administratif et financier de la Présidence de la République ou de la Primature ou le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère concerné lorsqu'il s'agit de marché de l'Etat passé au niveau central.

b) le Directeur régional du Budget ou du District de Bamako lorsqu'il s'agit de marché de l'Etat passé au niveau régional;

c) l'autorité à qui les dispositions statutaires confèrent ce droit lorsqu'il s'agit de marché passé par les établissements publics.

2. Les marchés publics des seuils ci-dessus indiqués sont approuvés par :

a) le ministre concerné lorsqu'il s'agit de marché pour le niveau central ;

b) le Gouverneur de Région ou du District de Bamako lorsqu'il s'agit de marché passé au niveau régional

c) l'autorité de tutelle lorsqu'il s'agit de marché passé par les établissements publics.

3. Les marchés de travaux, de fournitures et de services courants de montant égal ou supérieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA ou les marchés de prestations intellectuelles de montant égal ou supérieur à cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA sont conclus par :

a) le ministre concerné lorsqu'il s'agit de marché pour le niveau central ;

b) le Gouverneur de Région ou du District de Bamako lorsqu'il s'agit de marché passé au niveau régional ;

c) l'autorité à qui les dispositions statutaires confèrent ce droit lorsqu'il s'agit de marché passé par les établissements publics.

4. Les marchés publics des seuils ci-dessus indiqués sont approuvés par le ministre chargé des Finances.

5. Les marchés de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles des projets et programmes financés par les Partenaires techniques et financiers sont conclus par le Spécialiste en Gestion financière et approuvés par le Coordinateur de Projet, pour les marchés dont le montant inférieur ou égal à 500 millions ;

6. Au-delà de ce montant, les marchés financés sur les ressources extérieures sont conclus par le Coordinateur et approuvés par le ministre de tutelle.

Article 8 : De l'établissement du contrat

8.1 Les marchés du présent Décret donnent lieu à des contrats écrits comportant les mentions obligatoires telles que déterminées dans le Code des Marchés publics susvisé et ses textes d'application, ainsi que toutes les pièces citées au point 2 du formulaire de marché.

8.2 Les marchés conformes au point 8.1 sont numérotés, dès réception, par la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public.

Article 9 : Du régime d'exécution des dépenses

Les dépenses consécutives aux marchés du présent décret sont exécutées conformément aux procédures d'exécution de la dépense publique et aux procédures des bailleurs de fonds.

Article 10 : Des mesures particulières d'exécution des prestations

Suivant l'évolution du contexte des inondations ou des catastrophes, les parties peuvent apporter des réaménagements utiles et justifiés aux conditions d'exécution des prestations.

CHAPITRE III : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 11 : De l'archivage

L'autorité contractante est tenue de mettre en place un système de classement et d'archivage de l'ensemble des pièces justificatives des marchés conclus dans le cadre du présent décret.

Article 12 : De la durée d'application du décret

Le présent Décret demeure en vigueur pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de sa signature et sa prolongation peut être décidée par le Conseil des ministres.

Article 13 : De l'audit

Un audit des marchés, passés sur la base des dispositions du présent décret, est réalisé par les différents services d'inspection, de contrôle et d'audit de l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 14 : Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de la Santé et du Développement social et le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de la Santé et du
Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE**

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement
et du Développement durable,
Mamadou SAMAKE**

DECRET N°2024-0640/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024 PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION D’ACTIONS RELATIF A LA CESSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE D’EXPLOITATION DES MINES D’OR DE YATELA-SA

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L’ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu l’Acte Uniforme de l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) du 15 décembre 2010 portant sur le droit commercial général ;

Vu l’Acte Uniforme de l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d’Intérêt économique ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l’organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2022-052 du 22 décembre 2022 portant modification de l’Ordonnance n°2020-020/PT-RM du 31 décembre 2020 portant création de la Société d’Exploitation des Mines d’Or de YATELA-SA ;

Vu la Loi n°040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu l’Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18 mai 1991, modifiée, fixant les principes fondamentaux de l’organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés d’Etat ;

Vu l’Ordonnance n°2020-020/PT-RM du 31 décembre 2020 portant création de la Société d’Exploitation des Mines d’Or de YATELA-SA ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le contrat de cession d’actions relatif à la cession des actions de la Société d’Exploitation des Mines d’Or de YATELA-SA à l’Etat du Mali, conclu le 16 octobre 2024 entre la République du Mali, Sadiola Exploration Limited et la Société d’Exploitation des Mines d’Or de YATELA-SA.

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°2020-0365/PT-RM du 31 décembre 2020 portant approbation du contrat de cession d’actions de la Société d’Exploitation des Mines d’Or de YATELA-SA et du Décret n°2022-0735/PT-RM du 29 novembre 2022 portant approbation des avenants.

Article 3 : Le ministre des Mines, le ministre de l’Economie et des Finances et le ministre de l’Urbanisme, de l’Habitat, des Domaines, de l’Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l’Etat,
Général d’Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Mines,
Amadou KEITA**

**Le ministre de l’Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**le ministre de l’Urbanisme, de l’Habitat, des
Domaines, de l’Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

DECRET N°2024-0641/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2023-0312/PT-RM DU 23 MAI 2023 PORTANT NOMINATION A L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0312/PT-RM du 23 mai 2023 portant nomination à l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2023-0312/PT-RM du 23 mai 2023, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Boureïma CAMARA**, N°Mle 792.09-W, Ingénieur des Eaux et Forêts, en qualité d'**Inspecteur en Chef** de l'Environnement et de l'Assainissement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 novembre 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Environnement, de
l'Assainissement et du Développement
durable,
Mamadou SAMAKE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

ARRETES

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

ARRETE N°2024-2063/MEF-SG DU 03 JUILLET 2024 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°2019-0951/MEF-SG DU 08 AVRIL 2019 PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCES AUPRES DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (ARMDS)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE :

Article 1er : Les dispositions des articles 4, 7, 8, 9, 10, 13 et 16 de l'Arrêté n°2019-0951/MEF-SG du 08 avril 2019 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, sont modifiées ainsi qu'il suit :

Article 4 (nouveau) : Le régisseur spécial d'avances est autorisé à payer les dépenses suivantes :

- l'achat de matières, matériels et fournitures ;
- la prise en charge des dépenses de frais postaux ;
- les frais et indemnités de déplacement, de voyage et de mission ;
- l'achat de carburant et lubrifiant ;
- la prise en charge des dépenses d'entretien et de maintenance (matériels informatiques, du matériel et mobilier de bureau, bâtiments) ;
- la prise en charge des dépenses d'entretien – réparation de véhicule ;
- la prise en charge des relations publiques (invitation, réception et cérémonie...) ;
- les subventions aux autres catégories de bénéficiaire ;
- le paiement des vignettes et patentes ;
- la prise en charge des dépenses de communication.

Article 7 (nouveau) : Le montant total des avances faites au régisseur spécial d'avances ne peut excéder la somme de **cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA.**

Article 8 (nouveau) : Il est mis à la disposition du régisseur d'avances une avance de **trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) francs CFA.**

L'avance au régisseur d'avances est versée par le comptable assignataire au vu d'une lettre de prélèvement de l'ordonnateur.

Il ne peut être fait de nouvelles avances avant l'entière justification des précédentes.

Article 9 (nouveau) : L'Agence comptable est le poste comptable auquel est rattachée la régie d'avances. L'Agent comptable est le comptable assignataire de la régie d'avances.

Les fonds de la régie doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de l'Agence comptable intitulé « **Régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public** ».

Article 10 (nouveau) : Le montant maximum des disponibilités que le régisseur d'avances est autorisé à détenir est fixé à **trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) de francs CFA**.

Article 13 (nouveau) : Le régisseur d'avances est tenu de produire à l'Agent comptable, les pièces justificatives des paiements qu'il a effectués dans un délai de trois (3) mois et obligatoirement le 31 décembre, fin de l'exercice budgétaire.

Le régisseur d'avances remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins à l'ordonnateur, qui après vérification les valide et les transmet par bordereau détaillé au comptable assignataire.

Article 16 (nouveau) : Le régisseur d'avances est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services Publics, de l'Inspection des Finances, de la Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de l'Agence Comptable et du Président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

Article 2 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'**Arrêté n°2019-0951/MEF-SG du 08 mars 2019** portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 03 juillet 2024

**Le ministre,
Alousséni SANOU**

ARRETE N°2024-4019/MEF-SG DU 30 OCTOBRE 2024 PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES AUPRES DE L'OFFICE RIZ MOPTI (ORM)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE :

Article 1er : Il est institué une régie de recettes auprès de l'Office Riz Mopti.

Article 2 : La régie de recettes a pour objet la perception au comptant et sur quittancier délivré par les services du Trésor, des ressources générées par l'Office Riz Mopti.

Article 3 : L'ordonnateur de la régie de recettes est le Directeur de l'Office Riz Mopti.

Article 4 : Sauf disposition expresse du ministre chargé des Finances, les recettes ci-après peuvent être encaissées par la régie de recettes :

- la redevance eau ;
- les frais de location des bâtiments de l'Office ;
- les recettes issues de la vente de semences ;
- les frais de passage sur les ouvrages (péage) et autres services ;
- les recettes issues du remboursement des motos.

Article 5 : L'encaissement de toute recette en dehors de celles prévues à l'article 4 ci-dessus est une concussion, passible de sanction conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le régisseur de recettes encaisse les recettes réglées par versement en espèces (numéraire), par remise de chèque ou par versement ou virement à un compte de disponibilité ouvert à cet effet.

Article 7 : Tout encaissement donne lieu à une délivrance à la partie versante d'une quittance tirée du journal à souche du Trésor.

Article 8 : Le montant maximum des disponibilités du régisseur est fixé à **deux millions (2 000 000) de francs CFA**.

Article 9 : La Trésorerie Régionale de Mopti et l'Agence comptable sont les postes comptables auxquels est rattachée la régie de recettes.

Le Trésorier Payeur Régional de Mopti est le comptable assignataire pour les recettes du budget d'Etat de la régie de recettes.

L'Agent comptable de l'Office Riz Mopti est le comptable assignataire pour les fonds propres et partenaires de la régie de recettes.

Les fonds de la régie de recettes doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Trésorerie Régionale de Mopti pour les recettes du budget d'Etat et de l'Agence comptable pour les fonds propres et des partenaires. Ce compte est intitulé : « Régie de recettes auprès de l'Office Riz Mopti ».

Article 10 : Le régisseur de recettes est tenu d'effectuer le versement des recettes encaissées au comptable assignataire :

- lorsque le plafond d'encaisses autorisé de **deux millions (2 000 000) de francs CFA** est atteint et/ou au terme de chaque mois ;

- le 31 décembre de chaque année ;

- à la cessation de fonction du régisseur.

L'ordonnateur auprès duquel la régie est instituée doit obligatoirement émettre des titres de perception ou de régularisation (dans un délai n'excédant pas un mois de la date de versement) de toutes les recettes recouvrées par le régisseur.

Les chèques sont remis à l'encaissement au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 11 : Le régisseur de recettes verse et justifie au comptable assignataire, au minimum une fois par mois, les recettes encaissées ou lorsque le plafond d'encaisse est atteint.

Les recettes encaissées sont justifiées par un état récapitulatif obligatoirement certifié par l'ordonnateur ou son représentant.

Article 12 : L'utilisation directe des ressources au niveau de la régie pour la couverture des dépenses est interdite. Toutes les ressources de la régie doivent être intégralement versées au compte bancaire ouvert à cet effet.

Article 13 : Le régisseur de recettes est astreint à tenir une comptabilité qui doit faire ressortir à tout moment, la situation des recettes encaissées, des montants versés auprès du comptable assignataire et des encaisses.

Article 14 : En cas d'indisponibilité du régisseur, l'ordonnateur peut désigner un intérimaire. La durée de l'intérim ne peut excéder deux (2) mois.

Article 15 : Le régisseur de recettes est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services publics, de l'Inspection des Finances, de la Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, du Directeur Général et de l'Agence comptable de l'Office Riz Mopti.

Article 16 : Le régisseur de recettes perçoit une indemnité de caisse en fonction du taux fixé par la réglementation en vigueur.

Article 17 : Le présent arrêté, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 30 octobre 2024

**Le ministre,
Alousséni SANOU**

ARRETE N°2024-4159/MEF-SG DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT AUTORISATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE:

ARTICLE 1er : « ECOFINCONSEILS-SARL » est autorisée à exercer l'activité d'intermédiaire en opérations de banque dans le cadre de l'intermédiation en opérations de crédit, en collecte de Fonds auprès de la clientèle ainsi qu'en gestion et mise à disposition de moyens de paiement.

Cette autorisation n'est valable que dans le domaine de l'activité bancaire.

ARTICLE 2 : L'exercice de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque s'effectue sous l'appellation « ECOFINCONSEILS-SARL ».

ARTICLE 3: « ECOFINCONSEILS-SARL » est inscrite sur la liste des intermédiaires en opérations de banque tenue par la BCEAO sous le numéro **ML00009/IOB/2024.** « ECOFINCONSEILS-SARL » est tenue de présenter à la clientèle le mandat dûment signé avec l'établissement de crédit mandant, avant la conclusion de toute transaction.

ARTICLE 4 : L'autorisation d'exercice couvre les opérations effectuées au titre du mandat en date du 24 août 2023 délivré par la **Banque Atlantique Mali.**

La présente autorisation d'exercice est valable pour tout nouveau mandat avec d'autres établissements de crédit du Mali sur le territoire national, sous réserve des dispositions fixées dans l'instruction susvisée de la BCEAO.

Les établissements de crédit mandants seront tenus personnellement responsables vis-à-vis des tiers pour tout acte accompli par « **ECOFINCONSEILS-SARL** » dans le cadre du mandat.

ARTICLE 5 : « **ECOFINCONSEILS-SARL** » n'est pas habilitée, dans le cadre de cette autorisation d'exercice, à recevoir des fonds du public au titre de ses activités d'intermédiaire en collecte de dépôts.

ARTICLE 6 : « **ECOFINCONSEILS-SARL** » est tenue de communiquer un rapport annuel d'activités à la BCEAO et au Ministre chargé des Finances, dans un délai de trois (03) mois à compter de la fin de l'année civile, conformément aux dispositions de l'instruction n°15-12/2010/RB du 13 décembre 2010 du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest fixant les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opérations de banque.

ARTICLE 7 : La présente autorisation peut être retirée en cas de non-respect par « **ECOFINCONSEILS-SARL** » des dispositions qui lui sont applicables, notamment son obligation de reporting à la Banque Centrale, conformément aux dispositions de l'instruction susvisée.

ARTICLE 8 : Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la BCEAO pour le Mali sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Mali.

Bamako, le 20 novembre 2024

**Le ministre,
Alousséni SANOU**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°258/CKTI en date du 29 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «Coordination des Associations des Jeunes de Tiébani», en abrégé (C.A.J.T).

But : Coordonner et conseiller les différentes associations de la jeunesse de Tiébani pour une synergie d'actions, etc.

Siège Social : Tiébani

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Boubacar S DIASSANA

1er Vice-président : Komby SISSOKO

2ème Vice-président : Drissa COULIBALY

Secrétaire administratif : Sambou DEMBELE

1er adjoint au secrétaire administratif : Soumaila I COULIBALY

2ème adjoint au secrétaire administratif : Sadio DEMBELE

Trésorier général : Mamadou COULIBALY

Trésorier général adjoint : Adama TRAORE

Commissaire aux comptes : Moussa PLEA

Commissaire aux comptes adjoint : Aboubacar GUINDO

Secrétaire à l'éducation, à la culture et à la santé : Diambéré KAMARA

Secrétaire à l'éducation, à la culture et à la santé adjoint : Tiello DIALL

Secrétaire à l'information, à la communication et à la mobilisation : Adama DEMBELE

Secrétaire à l'information, à la communication et à la mobilisation adjoint : Fantamady TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Hamidou KEITA

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Kassim TOGOLA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Ibrahima DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Ibrahim OULALE

Secrétaire à l'organisation 4ème adjoint : Tiémoko KASSOGUE

Secrétaire à l'organisation 5ème adjointe : Kadiatou TOGOLA

Secrétaire à l'organisation 6ème adjointe : Djénéba TRAORE

Secrétaire aux conflits : Moussa DIAO

Secrétaire aux conflits adjoint : Kamba DEMBELE

Secrétaire aux relations extérieures : Assana DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint : Sory I TAMBOURA

Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint : Djibril DEMBELE

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle : Soyuleyman DIALLO

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle
1er adjoint : Seydou DIARRA

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle
2ème adjoint : Arouna DIALLO

Secrétaire aux sports : Abdoulaye TRAORE

Secrétaire aux sports adjoint : Mohamed dit Navaro
DIAKITE

Secrétaire à la promotion du genre : Aminata
KANOUTE

Secrétaire à la promotion du genre adjointe : Aminata
BALLO

Suivant récépissé n°249/CKTI en date du 17 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : « Association pour le Développement de Soninkegny », en abrégé (A.D.S).

But : Développer le village de Seninkégny par l'initiation des projets de développement, la sensibilisation, la formation, la réalisation des objectifs communs ; rapprocher les habitants du village ; promouvoir le vivre ensemble (la culture, l'entraide, la solidarité, l'amitié et la fraternité), etc.

Siège Social : Soninkegny.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Soumaila N. DIARRA

1er Vice-président : Karim Sogo DIARRA

2ème Vice-président : Karim Zan DIARRA

Secrétaire général : Mamadou F. DIARRA

Secrétaire administratif : Issa Fà DIARRA

Secrétaire au développement et à l'environnement :
Mamadou Tièman DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Solomane Konwélé
DIARRA

Secrétaire à la communication et à l'information :
Lassine KAMISSOKO

Trésorier général : Négoussama DIARRA

Trésorier général adjoint : Diakaridia Zan DIARRA

Commissaire aux comptes : Soungalo DIARRA

Commissaire aux comptes adjoint : Mamadou B.
DIARRA

Secrétaire aux conflits : Issa Séry TRAORE

Secrétaire aux affaires sociales et à la promotion
féminine : Mme COULIBALY Sèdjè DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Amadi
DIARRA

Secrétaire adjoint à l'organisation et à la mobilisation :
Mme COULIBALY Fatoumatou TRAORE

Secrétaire à la jeunesse : Fousseyni Mari DIARRA

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Vieux Moriba
DIARRA

Secrétaire adjoint à l'éducation et à la culture : Adama
Zan DSIARRA

Secrétaire à la santé : Adama Bafing DIARRA

Secrétaire adjoint à la santé : Daoulé DIARRA

Secrétaire chargé de l'emploi et de la formation
professionnelle : Diakaridia B DIARRA

Secrétaire aux sports : Seydou Tièsséré DIARRA

Secrétaire chargé aux affaires politiques : NPiè Bakary
DIARRA

Suivant récépissé n°0550/C.DB-CAB en date du 17 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : « Association Malienne de Science Politique », en abrégé (AMaSPo).

But : Favoriser la recherche académique, l'enseignement en particulier dans le supérieur et les échanges internationaux dans le domaine de la science politique, etc.

Siège Social : Bamako, Sogoniko, non loin de l'Auto-Gare.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Abdoul SOGODOGO

1er Vice-présidente : Mariame SIDIBE

2ème Vice-président : Sidiki BAGAGOKO

Secrétaire général : Ibrahim DAMA

Trésorière : Fatouma Manifa COULIBALY

Suivant récépissé n°0594/G.DB-CAB en date du 06 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Autonom'Elles».

But : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes ; promouvoir la cohésion sociale entre ses membres etc.

Siège Social : Bamako, Magnambougou Faso Kanu ; Rue : 53, Porte : 43.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Coordinatrice : Idaba dite Mariétou KEMENANI

Secrétaire générale : Assanatou S. MAIGA

Secrétaire générale adjointe : Assan TOURE

Secrétaire à l'information et à la communication : Halima MAIGA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Aminata TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures : Mahamadou DIARRA

Trésorière générale : Maimouna TRAORE

Commissaire aux comptes : Alassané KONATE

Secrétaire chargé de la formation : Oumar DIARRA

Secrétaire chargé de la formation adjoint : Fadimata HAIDARA

Suivant récépissé n°0596/G.DB-CAB en date du 06 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : « Association HERE KAMA POUR LE BIEN-ETRE ».

But : contribuer à la promotion de la paix, la réconciliation et la fraternité ; promouvoir l'abandon des violences basées sur le genre ; etc.

Siège Social : Bamako, Magnambougou Secteur Rural, près du Canal ; Contact : 73 26 21 67.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa DIALLO

Vice-président : Falilou CISSE

Secrétaire général : Drissa SOGODOGO

Trésorière général : GAGNA KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Abdoulaye KONATE

Secrétaire à l'information : Lassina CAMARA

Secrétaire à l'organisation : M'Baye DIOP

Commissaire aux comptes : N'Ti balla KONE.

Suivant récépissé n°058/P-CSA en date du 23 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : « SHITO-RYU KARATE-DO SAN », en abrégé (SKSAN).

But : d'organiser, diriger, contrôler, populariser et étendre la technique et l'esprit du karaté-Do ; défendre les couleurs nationales dans les différentes compétitions ; organiser des activités visant à rapprocher voire unifier tous les pratiquants du Karaté-Do ; entretenir des relations de coopération avec les associations similaires des autres pays de l'Afrique et du reste du monde.

Siège Social : San, dans le quartier de Médine, Commune Urbaine de San.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Abdoulaye Baba TOURE

1er Vice-président : Aboubacar SANOGO

2e Vice-président : Sékou HAIDARA

3e Vice-président : Idrissa SANOGO

Secrétaire général : Kassim COULIBALY

Secrétaire général 1er adjoint : Oumar KAMATE

Secrétaire général 2e adjoint : Youssouf DIALLO

Trésorier général : Hame DIAWARA

Trésorier général adjoint : Harouna KONATE

Secrétaire à l'organisation : Mama DEMBELE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Asseye SIDIBE

Directeur Technique : Bakary KONATE

Directeur Technique adjoint : Modibo YARE

Secrétaire à l'information : Seydou DIALLO

Secrétaire à l'information adjoint : Soumaïla TOURE

Secrétaire aux conflits : Youssouf MAIGA

Secrétaire aux conflits adjoint : Youssouf MAIGA

Secrétaire à la presse aux relations extérieures et au marketing : Alpha TOURE

Secrétaire à la presse aux relations extérieures et au marketing adjoint : Sidiki DAOU

Commissaire aux comptes : Aly BAH

Commissaire aux comptes adjoint : Modibo DIARRA

Suivant récépissé n°0260/G.DB-CAB en date du 17 mai 2024, il a été créé une association dénommée : «Association DJÔLISO», en abrégé (ADJÔS), djoli so, expression bambara signifiant en français "maison du développement".

But : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations démunies ; renforcer la solidarité au Mali ; assurer l'éducation et la formation des enfants des familles démunies, etc.

Siège Social : Bamako, M agnambougou ; Rue : 346, Porte : 188.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Boubacar KEITA

Secrétaire général : Daoulé FOFANA

Trésorier : Daouda DIALLO

Secrétaire à l'information et chargé des relations extérieures : Moussa NIANG

Commissaire aux comptes : Oumar KEITA

Secrétaire administratif : Morikè KONERY

Secrétaire à la promotion féminine : Gnougoussa KONE

Secrétaire à la jeunesse et au sport : Zoumana KONE

Secrétaire à la culture et au tourisme : Kadiatou TOURE

Secrétaire des affaires religieuses et des cultes : Adama TAMEGA

Superviseur général : Sidy KONE

Secrétaire à la décentralisation : Kiatou KONE

Suivant récépissé n°98/CKTI en date du 24 février 2023, il a été créé une association dénommée : «Association ANKA DOUJO» (Expression bambara qui signifie en langue officielle construisons nos foyers) en abrégé (A.D.J).

But : Sensibiliser les jeunes filles mineures les conséquences liées la drogue et à la prostitution ; sensibiliser les femmes sur les enjeux des violences basées sur le genre, etc.

Siège Social : Kalaban-Coro.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Salimata NIARE

Secrétaire général : Mohamed BOUTE

Trésorière générale : Lala NIARE

Secrétaire à l'organisation : Baji TOURE

Secrétaire à la communication et à la mobilisation : Madani DIABATE

Secrétaire aux relations extérieures : Mme TOURE Fatoumata DEMBELE

Commissaire aux comptes : Mamadou NIARE

Secrétaire au développement : Wassa MALE

Secrétaire chargé de la promotion de femme et de l'enfant : Anta SIDIBE

Suivant récépissé n°0604/G.DB-CAB en date du 11 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «ASSOCIATION DEME WAATI BE»,

But : d'entretenir et consolider entre les membres, un cadre de travail, solidarité, d'entraide et de fraternité ; former et informer le citoyen sur ses droits et ses devoirs.

Siège Social : Bamako, Kodabougou ; Rue : 499, Porte : 103.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Djibril D BAGAYOGO

Vice-président : Youssouf BERTHE

Secrétaire général : Ousmane KALIFA

Secrétaire administratif : Djibril Bengali BAGAYOKO

Secrétaire administratif adjoint : Tenimba KEITA

Trésorerie général et chargé de compte : Amadou B DIAKITE

Trésorier adjoint et chargé de compte : Mariam TRAORE

Secrétaire à l'organisation et Mobilisation : Mohamed COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'organisation et Mobilisation : Noumoussira SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Mamadou DIARRA

Secrétaire aux conflits à la sécurité et aux affaires judiciaires : Aboubacar TRAORE

Secrétaire à la formation, à l'élaboration et suivi des projets : Salimata SOUMAORO

Secrétaire à la communication, à l'information et aux nouvelles technologies : Gaoussou SIDIBE et Mariam B DIALLO

Secrétaire à la santé, solidarité, environnement et assainissement : Barro BAGAYOKO, Bolo WADIDJE, Ali DOUCOURE

Secrétaire adjoint à la santé, solidarité, environnement et assainissement : Fatoumata DIARRA

Secrétaire aux PME-AGR : Ousmane BAGAYOKO

Secrétaire adjoint aux PME-AGR : Alou Badra DIABY

Secrétaire aux relations avec les veuves et orphelins : Siaka N'DIAYE

Secrétaire des Arts et à la culture : Abdoulaye DAGNAKO et Fatoumata KALIFA

Secrétaire aux sports, à la jeunesse et à la construction : Adama Fako COULIBALY

Secrétaire adjoint aux sports, à la jeunesse et à la construction : Aldjouma OUATTARA

Secrétaire à l'éducation et à la formation professionnelle : Amidou Oumar KANTE

Secrétaire à la promotion féminine de l'enfant et à la famille : Awa DOUMBIA

Secrétaire aux affaires religieuses des cultes et coutumes : Alassane DAGNAKO

Secrétaire adjoint aux affaires religieuses des cultes et coutumes : Moussa DIAKITE

Suivant récépissé n°0451/G.DB-CAB en date du 15 août 2024, il a été créé une association dénommée : « Association des Ressortissants du Village de N'Goloklola Redisent à Bamako », en abrégé (ARVNRB).

But : Contribuer au développement socioéconomique du village de N'Goloklola ; contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes, etc.

Siège Social : Bamako, Korofina Sud ; près du Marché.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Souleymane DIABATE

Secrétaire général : Oumar DIABATE

Trésorier : Bakoroba BERTHE

Trésorier adjoint : Alassane Thianzié BERTHE

Secrétaire administratif : Yaya DIALLO

Secrétaire chargé à la communication : Ousmane BERTHE

Commissaire aux comptes : Abou BERTHE

Secrétaire à l'organisation : Baba BERTHE

Secrétaire aux conflits : Siaka BERTHE

Secrétaire chargé aux relations féminine : Aïchata DAFPE

Suivant récépissé n°2022-102/PC-SIK en date du 01 novembre 2022, il a été créé une association dénommée : Association Sportif du Club Babemba-Mali « ASCB-Mali » en remplacement de l'Association Sportif du Club Babemba, en abrégé (ASCB).

But : Créer une synergie d'action entre les membres ; contribuer au développement socio-économique de la localité ; promouvoir le développement du sport surtout les arts martiaux ; promouvoir l'entraide mutuelle entre ses membres ; développer les relations de collaboration et de partenariat entre les organisations ayant les mêmes visions sportives des arts martiaux et les partenaires au développement enfin de créer, de maintenir et de renforcer une tradition de concertation et de dialogue autour des activités respectueuses de l'environnement ; participer et ou initier des cadres de concertation locales et communales autour des aspects liés au développement des arts martiaux dans la région de Sikasso ; organiser les compétitions et des activités sportives permettant de favoriser la cohésion entre les pratiquants d'art martiaux ; organiser également des visites Partager les mêmes voisins d'échange et d'expérience avec des Partageant partenaires économique et sportif ; contribuer à l'épanouissement et au maintien de la santé de la population .

Siège Social : Se trouve dans l'enceinte de l'école « Babemba », quartier SANOUBOUGOU I, commune urbaine de Sikasso et peut être transféré partout si besoin y est : Tel. : 65 71 39 99/76 03 09 83.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Labass BERTHE

Vice-président : Boureima COULIBALY

Secrétaire général : Issa TRAORE

Secrétaire général adjoint : Alassane OUATTARA

Trésorier général : Ayouba SANOGO

Trésorier général adjoint : Moumine SANGARE

Secrétaire à l'information et à l'organisation : Seydou COULIBALY

Secrétaire à l'information et à l'organisation adjoint : Issa TRAORE

Secrétaire aux conflits : Moussa DIARRA

Secrétaire aux conflits adjoint : Chaka TOGOLA

Secrétaire aux relations avec les partenaires et les associations : Sidiki OUATTARA

Secrétaire adjoint aux relations avec les partenaires et les associations : Lassina DEMBELE

Commissaire aux comptes : Ousmane COULIBALY

Commissaire aux comptes adjoint : Amidou SANGARE

Directeur technique : Amadou TAPILY

Directeur technique adjoint : Oumar COULIBALY

Président de la commission d'arbitrage : Kassim MARIKO

Président de la commission d'arbitrage adjoint : Vamara SANGARE

Président commission médicale : M'Bemba KONATE

Suivant récépissé n°0023/MATD-DGAT en date du 20 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association d'Aide aux Femmes et aux Enfants Indigènes aux Mali», en abrégé (A.A.F.E.I.M).

But : Promotion des aides humanitaires, le soutien des femmes veuves et la lutte contre la pauvreté, etc.

Siège Social : Bamako, Yrimadio Carrefour Wara, Tél. : 76 05 75 11

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Kani DIARRA

Secrétaire générale : Assa KABA

Trésorière générale : Mama DEMBELE

Secrétaire chargée des affaires juridiques et à la médiation : Kourata KAMPO

Secrétaire chargée des programmes : Kadia KONATE

Secrétaire chargée du programme de sécurité alimentaire : Fanta KAMPO

Secrétaire chargée des affaires éducatives : Oulematou KAMPO

Secrétaire chargée des affaires sanitaire : Assetou SANTARA

Secrétaire chargé à l'organisation : Fanta MAIGA

Secrétaire chargée à la communication : Awa SANTARA

Commissaire aux comptes : Assa KEITA

Secrétaire chargée à la mobilisation et à la médiatisation : Oumou KONE

Secrétaire chargée à la mobilisation et à la médiatisation adjoint : Awa KANTE

Suivant récépissé n°269/CKTI en date du 12 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Siguida Niéta de Sanankoroba», en abrégé (A.S.I.N.S).

But : Contribuer à la mise en valeur de la culture du village à travers la formation et la valorisation de nos acquis ; consolider les liens de solidarité, d'entraide et de collaboration entre les membres, etc.

Siège Social : Sanankoroba.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yoro KONATE

1er Vice-président : Ousmane DIAKITE

2ème Vice-présidente : Mariam COULIBALY

Secrétaire général : Seydou DIALLO

Secrétaire général adjoint : Yacouba SANOGO

Secrétaire administrative : Eranite COUBA

Secrétaire administrative adjointe : Bintou TRAORE

Trésorier général : Moussa BERTHE

Trésorier général adjoint : Amadou DEMBELE

Secrétaire chargé à la santé : Souleymane MARIKO

Secrétaire chargé à la santé adjointe : Maimouna TRAORE

Secrétaire chargé de l'environnement, de l'assainissement : Zoumana DAO

Secrétaire chargé de l'environnement, de l'assainissement adjoint : Moussa COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Amadou SANGARE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Fousseyni DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Sira Mory SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Ya KANTE

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation : Aramata DIAKITE

Secrétaire chargée de l'éducation et de la formation adjointe : Mariam COULIBALY

Secrétaire chargé à l'information et à la communication : Amidou S. DEMBELE

Secrétaire chargée à l'information et à la communication adjointe : Awa DIALLO

Secrétaire chargé du développement durable : Aboubacar KONATE

Secrétaire chargée du développement durable adjointe : Ouleymatou TRAORE

Secrétaire chargée de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille : Oumou DILLY

Secrétaire chargée de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille adjointe : Aichata SOUMAORO

Secrétaire aux conflits : Kassim OUATTARA

Secrétaire aux conflits adjoint : Awa KOUYATE

COMMISSION DE CONTRILE :

Président : Adama SAMKE

Rapporteur : Garba KONE

Rapporteur adjoint : Abdramane BAMBA

Membres :

- M'Péné KANTE
- Ibrahim BAMBA
- Kadiatou TRAORE
- Moussa BERTHE

Suivant récépissé n°0397/G.DB-CAB en date du 13 juillet 2023, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants pour le Développement de KESSOU BIBI», en abrégé (ARD-KB).

But : Contribuer au développement socio-économique et culturel du village et environnants, etc.

Siège Social : Bamako, Faladiè Zone IJA ; Rue : 930, Porte 338.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Tiémoko MAIGA

Vice-président : Hamidou Aguisa MAIGA

Secrétaire général : Abdoulaye MAIGA

Secrétaire administratif : Mahamadou MAIGA

Secrétaire administratif 1er adjoint : Mahamane ABDOU

Secrétaire administratif 2ème adjoint : Mahamane Abdoulaye MAIGA

Trésorier général : Alassane MAHAMANE dit Seyni Aambey

Trésorier général adjoint : Ibrahim MAHOUMODOU

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation :
Hamidou HAMADI

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjoint :
Aliou N'GADIA

Secrétaire aux relations extérieures : Aboubacar MAIGA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Soumana HAMEY

Secrétaire à la communication et à l'information :
Abdoulaye SOUMANA

Secrétaire à la communication et à l'information adjoint : Issiaka H. MAIGA

Commissaire aux comptes : Agaïchatou Ichiaka MAIGA

Commissaire aux comptes adjointe : Mariam A. MAIGA

Secrétaire au développement de l'environnement (santé, salubrité, hygiène) : Alassane Mahamane MAIGA

Secrétaire au développement de l'environnement (santé, salubrité, hygiène) adjointe : Aramatou TOURE

Secrétaire aux conflits : Asseydou MOLANKA

Secrétaire à la planification : Moussa MAIGA

Secrétaire à la planification adjoint : Ibrahim H. MAIGA

Secrétaire au sport et à la culture : Mahamane SOUMARE

Secrétaire au sport et à la culture adjoint : Mahamane ABDOURHAMANE

Secrétaire aux affaires féminines : Arkiatou Tiémoko MAIGA

Secrétaire aux affaires féminines adjointe : Maimouna Sidi MAIGA

Suivant récépissé n°0618/G.DB-CAB en date du 16 octobre 2023, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Banque Alimentaire au Mali», en abrégé (AD/BAM).

But : Développer une stratégie de gestion optimale de récupération et de distribution des denrées alimentaires ; assurer l'approvisionnement continu des denrées alimentaires pour les populations démunies, etc.

Siège Social : Bamako, Yirimadio Cité des 759 logements ; Rue : 429, Porte : 355.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Aliou Dème BAH

Vice-président : Alassane Mahamane MAIGA

Secrétaire administratif : Salif TIMBINE

Secrétaire administratif adjoint : Moussa MAIGA

Trésorière générale : Mme MAIGA Fatoumata TANDINA

Trésorière générale adjointe : Mme MAIGA Oumou BAH

Secrétaire à l'information : Fassery TRAORE

Secrétaire à l'information adjoint : Fadiby DOUMBIA

Secrétaire chargé des questions d'approvisionnement :
Mahamane MAIGA

Secrétaire chargé des questions d'approvisionnement adjoint : Abdoulaye TIMBINE

Commissaire aux conflits : Fousseyni COULIBALY

Commissaires aux comptes : Mme TOURE Assitan KONE

Commissaires aux comptes adjoint : Adam TOURE

Suivant récépissé n°80/P-CG en date du 07 octobre 2011, il a été créé une association dénommée : «Association de Santé Communautaire « ALAAFIYA GUMOO » de Késsoubibi ASACOKE Commune Rurale de Douékisé ».

But : Assurer le fonctionnement d'un Centre de Santé Communautaire destiné à l'ensemble de la Population Résident dans la zone géographique ; promouvoir les actions de développement Communautaire, etc.

Siège Social : Késsoubibi Commune Rurale de Douékiré.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Hamadoun DICKO

1er Vice-président : Moussa AGUISSA

Secrétaire administratif : Abdou ALASSANE

Trésorier général : Mahamadou MAHAMANE

Trésorier général adjoint : Mohamed Ag IBRAHIM

1er Secrétaire à l'organisation : Mohamed Ag IDOUAL

2ème Secrétaire à l'organisation : Ahmed Ag BILANE

1ère Commissaire aux comptes : Halimatou ZAKARIOU

2ème Commissaire aux comptes : Agoussa Ag ALHASSANE

1er Commissaire aux conflits : Mahamane ISSAKA

2ème Commissaire aux conflits : Ibrahim Ag YEHIA

Suivant récépissé n°171/CKTI en date du 05 juillet 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Dine Wala Wala Ton», en abrégé (A.D.W.T).

But : Renforcer l'unité et la solidarité entre les jeunes musulmans en particulier et tous les jeunes de Moribabougou en général ; organiser des journées de prêches ; faire des dons aux personnes démunies, etc.

Siège Social : Moribabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Aboubacar Fousseyni TRAORE

Vice-président : Diakaridia TRAORE

Secrétaire général : Mamadou Yaya DIALLO

Secrétaire administratif : Bourama SIDIBE

Secrétaire à l'organisation : Fousseyni COULIBALY

Trésorier général : Moussa COULIBALY

Trésorier générale adjointe : Mme COULIBALY Kadidiatou TRAORE

Secrétaire de la mobilisation et à la sensibilisation : Adama COULIBALY

Secrétaire à la communication : Lamine DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures : Gaoussou SANOGO

Secrétaire chargé des questions féminines : Mme SAMAKE Kadidiatou FOU DA

Secrétaire chargé des questions de la jeune : Sidi Bekaye DIALLO

Secrétaire chargé du sport et de la culture : Abdoul Karim COULIBALY

Suivant récépissé n°081/P-CM en date du 29 août 2024, il a été créé une association dénommée : Association « KOUAN FASO KANU ».

But : Développer l'interaction entre les jeunes de l'association pour le bien-être de tous les membres et de leurs familles ; appuyer toutes les initiatives de développement de la commune, particulièrement celle de l'environnement, contribuer dans la lutte contre les effets du changement climatique, contribuer au développement environnemental de la commune à travers des formations, des sensibilisations des activités etc.... inciter la communauté à la sauvegarde de l'environnement ; développer l'agriculture (Agriculture, l'élevage, la pisciculture etc...) ; aider la communauté à acquérir des terres agricoles aux membres, approvisionner les membres en intrants et équipements agricoles (Agriculture, l'élevage, la pisciculture, horticulture etc...) ; améliorer la situation socio-économiques des membres ; promouvoir l'esprit coopératif, rechercher le meilleur prix aux produits agricoles (Agriculture, l'élevage, la pisciculture etc...) ; améliorer la conversation et la transformation du surplus de la production alimentaire ; renforcer les capacités des membres porteurs d'une demande de crédit productif afin qu'elles puissent développer des activités économiques rentables au profit de l'Association ; réaliser toutes les actions favorisant le développement de l'association et du village ; établir à long terme des liens de partenariat avec d'autres Associations afin de créer des organisations faitières au niveau communal.

Siège Social : Kouan (COMMUNE RURALE DE MACINA)

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Amidjata TANGARA

Vice-président : Abdoulaye TANGARA

Secrétaire administratif : Alwata TANGARA

Trésorier : Oumarou Barou COULIBALY

Secrétaire aux affaires sociales et à la solidarité : Fousseyni TANGARA

Secrétaire de la communication et à la mobilisation : Mamadou TANGARA

Secrétaire aux conflits et aux affaires intérieures : Karim TANGARA

Secrétaire à l'organisation : Tiadiane TANGARA

Secrétaire chargé du genre ; Mahi TANGARA

Secrétaire chargé de l'éducation, la culture, la jeunesse et sportif : Mohamed TANGARA

Secrétaire à la sensibilisation : Bafing TANGARA

Suivant récépissé n°0575/C.DB-CAB en date du 28 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement Intégré du Secteur de Sénou-Médine II », en abrégé (ADISS-M II).

But : Renforcer les liens de solidarité et de cohésion entre les habitants du Secteur de Sénou Médine II ; contribuer au développement socioéconomique et culturel du Secteur de Sénou Médina II, etc.

Siège Social : Bamako, Sénou Médine II ; près du Terrain de football MINUSMA.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sekou Boucadari SAMAKE

Vice-président : Boura BAGAYOKO

Secrétaire général : Yaya SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Chaka DIALLO

Secrétaire administratif : Mohamed DIALLO

Secrétaire administratif adjoint : Konimba DOUMBIA

Trésorier général : Daba DJOURTE

Trésorier général adjoint : Madou SAMAKE

Secrétaire à l'organisation : Oumar KANE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Abdoulaye Djokolo DOUMBIA

Secrétaire à la communication : Chaka DOUMBIA

Secrétaire à la communication adjoint : Bakary KANTE

Secrétaire aux comptes : Boura CISSE

Secrétaire aux comptes adjoint : Soliba SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures : Foroko DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Baba COULIBALY

Secrétaire à l'environnement : Gaoussou DOUKOURE

Secrétaire à l'environnement adjoint : Niobi COULIBALY

Secrétaire à la sensibilisation et à la mobilisation : Seydou KONE

Secrétaire à la sensibilisation et à la mobilisation adjoint : Zancoura SAMAKE

Secrétaire de la jeunesse et des sports : Guiba KEITA

Secrétaire de la jeunesse et des sports adjoint : Mamadou COULIBALY

Secrétaire aux affaires féminines : Alassane DIAKITE

Secrétaire aux affaires féminines adjoint : Deby TOUNKARA

Secrétaire aux conflits : Bakary KEITA

Secrétaire aux conflits adjoint : Souleymane DEMBELE

Secrétaire à la construction citoyenne : Bekaye DIARRA

Secrétaire à la construction citoyenne adjoint : Sekou TRAORE.

Suivant récépissé n°0543/G.DB-CAB en date du 15 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «DJIGUI SEME KALANFAW KA NIETA TON ».

But : Promouvoir l'amélioration des conditions de vie socioéconomique des membres ; promouvoir le renforcement des capacités des membres, etc.

Siège Social : Bamako, Niamakoro Cité UNICEF ; 199, Porte 788.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Souleymane DIAKITE

Vice-président : Moro DIALLO

Secrétaire général : Hamadoun MAIGA

Secrétaire à la communication : Kebena DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Koukane TOUNKARA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Sanata MALLE

Secrétaire chargé des finances : Lassana FOFANA

Secrétaire adjoint chargé des finances : Awa Virginie COULIBALY

Secrétaire chargé des activités sociales : Dramane KONE

Secrétaire à la médiation : Abdoulaye SYLLA

Secrétaire chargé du partenariat : Arebe MOUNKORO

Secrétaire aux genres : Goundo DEMBELE

Secrétaire adjointe aux genres : Aichatou KONE